

institutions de recherche scientifique. En mars 1959, a rappelé M. Wershof, le Canada a été le fournisseur de matières nucléaires dans la première transaction sous les auspices de l'Agence, le bénéficiaire étant le Japon; le Canada a fait don à l'Agence du produit de cette vente de trois tonnes d'uranium, soit \$100,000, pour l'aider à développer son programme de recherche et d'assistance technique. M. Wershof a annoncé à la Conférence l'inauguration d'un réacteur-école à Chalk-River; la première série de cours, d'une durée de douze semaines, commencera le 1^{er} février 1960. Les étudiants seront au nombre de vingt et ils se consacreront surtout à l'étude des piles de puissance alimentées à l'uranium naturel. Le Canada, a déclaré M. Wershof, est disposé à former cinq étudiants de chacun des pays en question, s'ils lui sont envoyés par l'Agence.

Programme et budget

Après le débat général, la Conférence s'est attaquée à sa tâche principale, l'examen du programme et du budget de 1960. Le Statut divise les dépenses de l'Agence en deux catégories: frais d'administration et frais de travaux spéciaux. Les premiers sont couverts par les cotisations des États membres, tandis que leurs contributions volontaires et les profits éventuels de l'Agence pourvoient aux seconds. Pour l'année 1960, le Conseil des gouverneurs a recommandé à la Conférence un budget administratif ordinaire de \$5,843,000 (soit environ \$600,000 de plus que l'an dernier) et un budget de \$2,390,000 pour les travaux spéciaux. De ce dernier montant la partie à couvrir par des contributions libres a été fixée au même niveau que l'an dernier, soit à \$1,500,000. La balance du budget des travaux spéciaux sera couverte par une subvention du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies (\$600,000), par un résidu de \$200,000 de la contribution spéciale versée l'an dernier par les États-Unis pour le laboratoire de l'Agence; et par des fonds de diverses autres sources.

Dans la discussion du budget, les délégations du bloc soviétique se sont élevées contre certaines parties du programme de l'Agence, notamment contre l'étude de l'évacuation des déchets radio-actifs dans les cours d'eau internationaux, contre le laboratoire de l'Agence et, ainsi qu'on l'a dit plus haut, contre les garanties et contre l'importance du personnel administratif. Les autres États membres, pour leur part, tout en souhaitant la plus grande économie possible, ont accepté le budget administratif proposé. Après un assez long débat en commission, la Conférence générale a approuvé le budget dans son ensemble ainsi que ses deux sections, administration et travaux spéciaux, par 45 voix contre zéro, et 10 abstentions (bloc soviétique et Irak).

Contributions libres

La Conférence a formé une commission plénière chargée de recevoir les promesses de contributions volontaires au "fonds général", c'est-à-dire la partie du budget des travaux spéciaux couvertes par de telles contributions. Vingt-quatre États membres se sont engagés à verser des montants dont le total atteindra \$910,000; les promesses subséquentes de trois autres États membres ont porté ce total à